

Recommandations pour l'élaboration des Déclarations de Politique Gouvernementale Régionale, Communautaire et Fédérale

Mai 2014

La Fédération wallonne des institutions pour toxicomanes regroupe 51 organisations de terrain spécialisées dans la prise en charge des personnes dépendantes (alcool, tabac, cannabis, médicaments psychoactifs, autres drogues et produits de synthèse, jeux et cyber dépendances).

Ces services et réseaux¹, répartis sur l'ensemble du territoire de la Wallonie, proposent des actions relevant de la promotion de la santé, de l'information, de la formation, de la prévention, de la réduction des risques (RdR), de l'accueil/accompagnement, de la réinsertion sociale, du traitement et du soin.

L'offre de services en matière de prise en charge des assuétudes en Wallonie est particulièrement riche par sa diversité. Quant aux différents dispositifs qui cohabitent sur un même territoire, ils tiennent compte de la complexité des phénomènes de dépendances et de la multiplicité des « réponses ». En ce compris le soutien et l'accompagnement aux proches.

La Fédito wallonne recommande

1. Refinancement et adaptation du code décrétal assuétudes

(Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, CHAPITRE III : Assuétudes)

Pour les Services :

- Poursuite de l'intégration des subventions facultatives des services dans le financement structurel lié à un agrément
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de refinancement des services et des missions du décret sur base des propositions émanant de l'administration en 2012, en concertation avec la Fédito wallonne
- Adaptation du Code wallon section assuétudes aux nouvelles compétences transférées en « Promotion de la santé » en élargissant les missions des services aux missions de prévention et de promotion de la santé.

¹ Hors membres Réseaux : 7 centres résidentiels, 6 centres de jour et 34 services ambulatoires (dont 4 SSM). **Type d'activités** : 29 « accueil et orientation »,28 « prise en charge ou traitement »,28 « soutien à l'entourage

», 25 « avec les justiciables en libération conditionnelle-probation-peines alternatives », 25 « sensibilisation/formation », 20 « activités de soutien à la parentalité », 19 « réinsertion sociale », 19 « actions de prévention », 14 « sevrage », 14 « actions de RdR », 12 « évaluation et recherche », 4 « comptoir d'échanges ». Nombre total d'usagers reçus sur une année : 7 324 personnes (271 mineurs) ; Nombre total de proches reçus : 925 personnes ; Nombre d'emplois: 296 ETP soit 430 travailleurs/euses

Pour les Réseaux :

- Poursuite de l'intégration des subventions facultatives dans le financement structurel lié à l'agrément
- Poursuite des agréments de l'ensemble des zones
- Mise en œuvre d'un plan de refinancement des réseaux sur base des missions du décret

2. Garantie de la continuité des moyens financiers dans les matières transférées à la Wallonie

- Affectation d'un montant au moins équivalent aux subventions 2014 allouées dans le cadre du Fonds fédéral de lutte contre les assuétudes aux 6 services et réseaux wallons concernés² et intégration structurelle de ce financement pour 2015.
- Affectation d'un montant au moins équivalent aux subventions allouées dans le cadre d'une convention Inami aux services wallons spécialisés.
- Affectation d'un montant au moins équivalent aux subventions allouées dans le cadre « promotion de la santé » pour les services et Ssm spécialisés assuétudes et intégration de ce financement dans l'agrément RW (code wallon section assuétudes section Services de santé mentale)

3. Garantie de la continuité de l'Offre et son développement

- ➤ La Réduction des risques, et ses actions, doit être reconnue et financée de manière structurelle au même titre que la Prévention et les Soins.
 - L'offre en matériel stérile d'injection n'est plus satisfaite (le financement actuel permet de couvrir 8 mois sur 12)
 - L'offre « comptoir d'échanges » et « bas seuil-MASS» est fragilisée en raison de son mode de financement multiple (fonds fédéral, Inami, PSSP...)
 - L'offre RdR est fragilisée par l'absence de cadre légal de certaines pratiques.
- L'offre de soins en prison ne rencontre pas les besoins sanitaires des détenus, c'est pourquoi nous soutenons l'appel au transfert de compétences des «soins de santé des détenus » vers les SPF Santé Publique et SPF Sécurité Sociale.
 - L'offre thérapeutique spécialisée assuétudes en prison n'est plus assumée ni par La RW ni par la FWB.

² Freedom-La Caho ; Le Comptoir ; Casa-Ellipse ; Namur Entraide Sida ; Aïda-Saint martin Dave ; Alfa.

- ➤ La réforme des soins en santé mentale, et en particulier les projets pilotes 107, doit tenir compte de la spécificité des problématiques rencontrées par les usagers de drogues dans un dispositif d'articulation avec le secteur spécialisé assuétudes
- L'intégration des médecins doit être favorisée aux seins des équipes pluridisciplinaires des services spécialisés assuétudes.
- Le développement d'une nouvelle offre spécialisée (par exemple les salles de consommation à moindre risque, le traitement à la diacétylmorphine) doit être financée sans mettre en péril les dispositifs existant.
- ➤ La continuité de l'offre est précarisée par les délais disparates d'avance et de liquidation des subventions facultatives, par les conditions des diverses sources de financement (PCS, PSSP, SPF Justice...) et par un financement qui notamment ne tient pas compte de l'ancienneté des travailleurs
- L'offre pour le développement de stratégies de prévention, de réduction des risques, d'aide, de soins et de réinsertion doit bénéficier d'une réallocation des moyens affectés aux stratégies prohibitionniste et pénales.

4. Participation de secteur spécialisé assuétudes dans les organes de consultation et de concertation pour :

- Poursuivre la circulation et l'échange d'informations entre le secteur wallon, l'administration de la DGO5 et le cabinet du ministère de la Santé au sein de réunion régulières.
- ➢ Poursuivre l'élaboration d'une politique Drogues cohérente en s'appuyant, entre autres, sur les missions de la Cellule Politique Francophone Santé Assuétudes afin de garantir la continuité des actions/programmes entre la Wallonie et Bruxelles et pour les matières transversales comme l'Aide à la jeunesse, l'Enseignement, la Petite enfance. Mais aussi pour favoriser une articulation des différents plans (VIH − VHC Tabac − Alcool ...) et pour servir d'interface avec les acteurs des politiques fédérales de la Justice, de la Santé et de l'Intérieur.
- Construire au sein de l'OIP et de ses commissions techniques une vision wallonne assuétudes en lien avec les politiques de Santé mais également en lien avec les politiques de logement, d'emploi et de l'action sociale.
- Evaluer l'articulation avec le dispositif de la réforme des soins en santé mentale